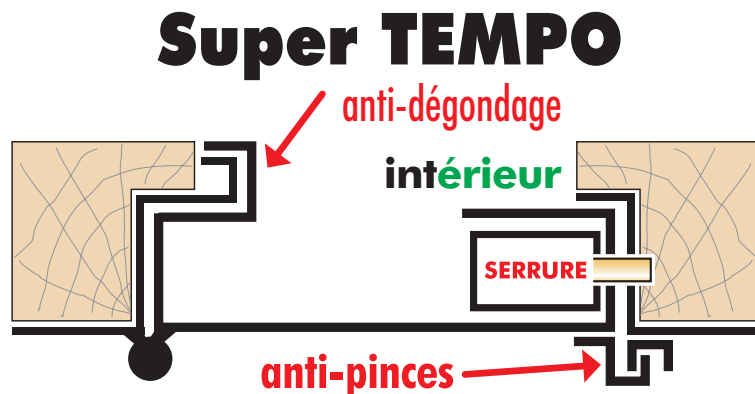
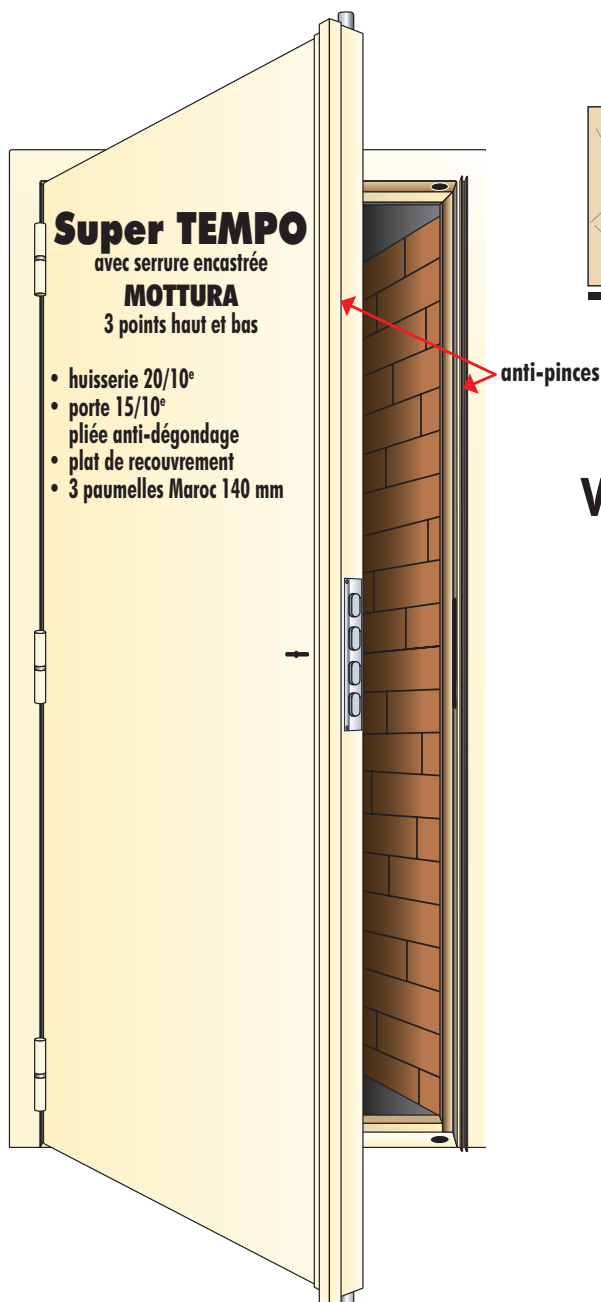


Bloc-cave Super TEMPO

TORDJMAN
Metal.

Ce bloc-cave remplace votre porte bois
Avec une serrure 3 points 

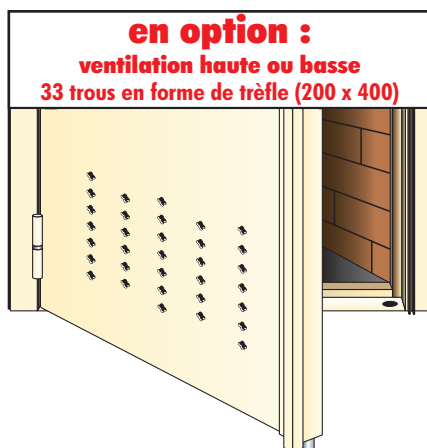
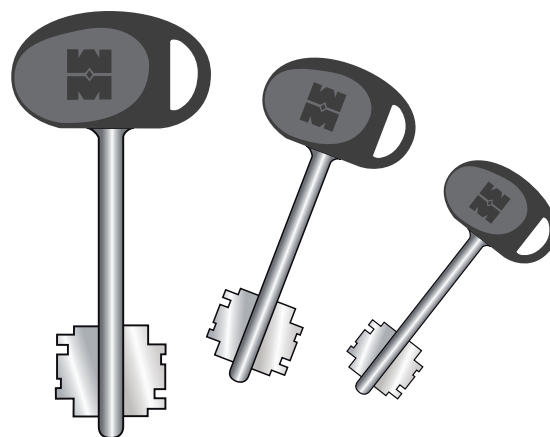


**Vous remplacez votre porte en bois par
une porte métallique et son bâti.**

**Cette porte est équipée
d'une serrure 3 points.**

**Le bâti du bloc-cave vient épouser
et renforcer considérablement
votre bâti d'origine.**

**La serrure est fournie
avec 3 clés à double panneton**



Garantie 10 ans
Bloc-porte et serrure

Choisissez des serrures et des portes blindées certifiées par le Centre National de la Prévention et de la Protection (CNPP)

Le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP), organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance, délivre la marque A2P pour les serrures de haute sûreté et les portes blindées.

L'apposition de la marque A2P certifiée :

- la capacité des serrures et des portes blindées à résister pendant un temps donné à des tentatives d'ouverture en force
- la capacité des serrures à résister à des attaques destructives et à des tentatives d'ouverture fine (crochetage)
- que les serrures et les portes blindées proviennent d'une fabrication dont la qualité est contrôlée

La marque A2P est attribuée pour des périodes de 6 ans.

La vérification régulière des fabricants et du maintien de la qualité est effectuée une fois par an par les vérificateurs de la marque.

En fonction de leur résistance croissante aux tentatives d'effraction, les serrures et les portes blindées sont classées en 3 catégories :



Les serrures de haute sûreté sont certifiées :

A2P * 1 étoile, **A2P** ** 2 étoiles ou **A2P** *** 3 étoiles (résistance maximale)

Votre installateur doit vous délivrer 1 certificat de conformité



Les portes blindées, blindages ou blocs-portes, sont certifiées :

A2P BP1, **A2P** BP2 ou **A2P** BP3 (résistance maximale)

Votre installateur doit vous délivrer 2 certificats de conformité

1 certificat A2P BP + 1 certificat A2P serrure

2 certificats indissociables